



<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</p> <p>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>Electronic Copy: ec.soumissions-bids.ec@canada.ca</p> <p>BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p>	<p>Title – Titre Évaluation des coûts et des avantages de la mise en œuvre du Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié</p>	
	<p>EC Bid Solicitation No./SAP PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR 5000049626</p>	<p>Amendment No. - N° de modif. 001</p>
	<p>Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2020-01-10</p>	
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) at – à 15 :00h on – 2020-02-24</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire heure normale de l'est</p>
	<p>F.O.B – F.A.B</p>	
	<p>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à Shawn Davis</p>	
	<p>Telephone No. – No de téléphone 819-938-3814</p>	<p>Fax No. – No de Fax</p>
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) 2021-03-31</p>	
	<p>Destination of Services / Destination des services Ontario</p>	
	<p>Security / Sécurité <i>Aucune exigence relative à la sécurité ne s'applique à cette demande..</i></p>	



La modification de la demande de soumissions a pour but de répondre aux demandes de renseignements :

5000049626– Questions et réponses n° 1

Q1. ECCC peut-il confirmer que la date de livraison finale indiquée à la page 1 de l'appel d'offres (31-03-2020) est incorrecte et qu'il faudrait lire en fait la date du 31-03-2021, comme indiqué dans le tableau de la page 20?

R1. Oui, il faut lire le 31-03-2021.

Q2. Dans le cas où l'entrepreneur utilise des renseignements de base protégés par le droit d'auteur pour fournir sa solution, ECCC est-il disposé à supprimer ou à modifier l'exigence contractuelle (p. 17) selon laquelle les droits de propriété intellectuelle associés aux renseignements de base sont dévolus au Canada?

R2. Conformément à la clause 5, ECCC ne demande pas de détenir la propriété intellectuelle d'amont, mais exige une licence pour utiliser les renseignements de base dans la mesure où ces renseignements sont nécessaires à ECCC pour exercer leurs droits d'utilisation du matériel.

Q3. L'énoncé des travaux de travail mentionne l'évaluation des « avantages supplémentaires » (p. 22). ECCC peut-il confirmer que ces avantages s'ajoutent aux avantages économiques de la réduction de 40 % des charges de phosphore dans le lac? En outre, ECCC peut-il confirmer que les avantages économiques de la réduction de 40 % des charges de phosphore doivent être considérés comme déterminés dans les études précédentes et qu'aucun effort supplémentaire n'est attendu de la part des consultants de cette étude pour évaluer les avantages qui ont été mesurés dans les études précédentes?

R3. Les avantages supplémentaires s'ajoutent aux avantages économiques directs de la réduction de 40 % des charges de phosphore. Ceux-ci sont souvent appelés avantages connexes. Nous souhaitons que les avantages déterminés précédemment s'appliquent toujours à cette étude pour l'ensemble du bassin. Nous voulons que ces avantages soient utilisés pour déterminer les coûts et les avantages pour les bassins de l'ouest et du centre. Toutefois, les consultants peuvent devoir faire des efforts supplémentaires pour évaluer les avantages de la réduction du phosphore associée à une pratique exemplaire de gestion (PEG) particulière et les coûts par kg de phosphore éliminé par chaque PEG.

Q4. L'énoncé des travaux indique que « ECCC coordonnera le développement de scénarios appropriés/d'adoption de PEG pour le projet » (p. 23). ECCC peut-il confirmer que les paramètres seront inclus dans ces scénarios? Plus précisément, ECCC peut-il confirmer que les scénarios :

Q4a. seront conçus de manière à atteindre la réduction requise de 40 % des charges de phosphore dans le lac.

R4a. Oui, le soumissionnaire peut supposer que le scénario sera conçu pour atteindre la réduction requise de 40 %.



Q4b. incluront le nombre (*de référence*) d'exploitations agricoles adoptant chaque PEG ainsi que le nombre et la localisation des exploitations *supplémentaires* supposées adopter une PEG afin d'atteindre la réduction de 40 %.

R4b. Oui, mais l'information peut être fournie sous la forme du nombre d'hectares visés par une PEG particulière,

et

Q4c. pour les PEG liées à la gestion des terres (par exemple, les cultures de couverture), la superficie de terre couverte par chaque PEG afin d'atteindre la réduction de 40 %?

R4c. Le scénario attribuera chaque PEG à un certain nombre d'hectares dans différents bassins versants.

Q5. ECCC peut-il le confirmer?

- a. les scénarios d'adoption des PEG seront basés sur l'utilisation de divers mélanges des neuf PEG conçues pour atteindre la réduction de 40 % de la charge de phosphore, ou
- b. un scénario différent sera fourni pour chacune des neuf PEG proposées afin que chaque PEG puisse être étudiée séparément des autres pour parvenir à la réduction de 40 %?

R5. Nous utiliserons l'option a.

Q6. En ce qui concerne les coûts/avantages directs pour les agriculteurs de l'adoption d'une PEG particulière (par exemple, coûts d'équipement plus élevés/coûts d'exploitation plus faibles), ECCC s'attend-il à ce que les consultants de cette étude élaborent des évaluations primaires (c'est-à-dire des évaluations basées sur la collecte de données directement auprès des agriculteurs du bassin du lac Érié) ou des évaluations basées sur des coefficients techniques dérivés de la documentation publiée seront-elles acceptables?

R6. Les évaluations basées sur des sources de données existantes qui ont été obtenues directement auprès des agriculteurs du lac Érié sont préférables, si elles sont disponibles, mais les coefficients techniques de la documentation publiée seront acceptables.

Q7. ECCC donnera-t-il des orientations sur les coefficients techniques justifiables pour évaluer les avantages connexes des PEG tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre? Dans la négative, ECCC s'attend-il à ce que les consultants de cette étude élaborent des évaluations primaires des avantages connexes (c'est-à-dire des évaluations basées sur la collecte de données directement auprès des agriculteurs du bassin du lac Érié)? Des évaluations basées sur des coefficients techniques dérivés de la documentation publiée seront-elles acceptables?

R7. ECCC fournira des orientations sur certains coefficients techniques, tels que l'efficacité de la réduction du phosphore dans les eaux de ruissellement agricole de source non ponctuelle. Pour les autres avantages, des coefficients techniques dérivés de la documentation publiée sont acceptables.



Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.